

DELIBERATION

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés: Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR

Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame LEBERTRE Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur BLAIZOT Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER

Absents:

Monsieur LE BRETON, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance: Monsieur VIGNANCOUR

24-024 EMPRUNT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Vu l'article L2122-22 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20-41 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs au maire, notamment pour recourir aux emprunts destinés au financement des investissements ;

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire,

Considérant le montant cumulé des différents marchés de travaux relatifs à la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2023.

Considérant que la commune peut bénéficier d'un emprunt de 490 000€, auprès de la Banque des Territoires pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire. Ce prêt d'une durée de 25 ans, sera remboursé sur un taux simple de révisabilité, qui sera indexé sur le taux du livret A. Le remboursement commencera à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 490 000€, remboursable sur 25 ans, avec un taux simple révisabilité indexé sur le taux du livret A, pour payer une partie des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cet emprunt.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT FEDERA